



VERSAILLES

DOSSIER MUTATION INTRA 2018

Pièces justificatives à fournir impérativement à  
la DPE avant le 04/05/2018 à 16h

Discipline : \_\_\_\_\_ Code discipline : \_\_\_\_\_  
NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
Nom de naissance (si différent) \_\_\_\_\_ Date de naissance : ..../../\_\_\_\_  
Tel : \_\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_\_  
E-mail : \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_  
Titulaire  Stagiaire  Ex-fonctionnaire titulaire   
Si Ex-fonctionnaire, préciser ministère, Corps ou Service, Département d'exercice  
.....

MOUVEMENT INTRA-ACADÉMIQUE   
MOUVEMENT SPÉCIFIQUE ACADÉMIQUE

Agrégé-e  Certifié-e  CPE  PLP  Autre   
SITUATION ADMINISTRATIVE

Activité  Disponibilité  Détachement  CNED  Etab. Postcure   
Congé formation  Congé longue maladie  Congé longue durée  Congé  
maternité  Congé parental  Autre  Précisez : .....

#### AFFECTATION EN 2017/2018

En établissement  Sur une Zone de Remplacement (ZR)   
ATP en établissement  ATP en ZR   
(ATP : Affectation à Titre Provisoire)

Avez-vous déposé un dossier de RQTH ?  Oui  Non  
(Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé)

#### Service Education Nationale :

TITULAIRE : Echelon au 31/08/2017 :

Ancienneté dans l'affectation définitive (y compris 2017-2018) .....

STAGIAIRE : Echelon retenu à l'inter : .....

#### SITUATION FAMILIALE AU 01 SEPTEMBRE 2017

Célibataire  Marié-e  PACS  Veuf (ve)   
Divorcé-e  Vie maritale (avec enfant)

Votre conjoint(e) est-il en activité :  oui, département d'exercice .....  non

Dans quel cadre faites-vous votre demande de mutation :

Convenance personnelle  Mutation simultanée  Mesure de carte scolaire   
Réintégration

Rapprochement de conjoint  Nombre d'année(s) scolaires de séparation (y compris celle-ci) : .....

## Calcul de votre barème

Calcul

### A - ANCIENNETE DE SERVICE

- Echelon au 31/08/2017 par promotion ..... 7 pts / échelon (minimum 14 pts)
- Echelon au 01/09/2017 par reclassement ..... 7 pts / échelon (minimum 14 pts)
- Hors classe ..... 7 pts / échelon + forfait 56 pts
- Hors classe agrégé ..... 7 pts / échelon + forfait 63 pts
- Hors classe agrégé, 4<sup>e</sup> échelon ..... 98 pts si 2 ans d'ancienneté dans cet échelon au 01/09/17
- Classe exceptionnelle (PEGC et CE EPS) ..... 7 pts / échelon + forfait de 77 pts dans la limite de 98 pts.

### B - ANCIENNETE DANS LE POSTE (UNIQUEMENT POUR LES TITULAIRES)

- Par année de service ..... 10 pts
- Par tranche de 4 ans ..... 25 pts
- Service national ..... 10 pts

(Accompli immédiatement avant une première affectation en qualité de titulaire)

### C - PERSONNELS SORTANT DU DISPOSITIF DE L'EDUCATION PRIORITAIRE OU Ex APV

Si affecté en 2017/2018 (titulaire ou TZR affecté à l'année)

- depuis 5 ans ou plus dans un même établissement : ancienneté de poste au **31/08/2018**

|   | REP+ et/ou Politique de la Ville | REP    |
|---|----------------------------------|--------|
| ETB ou tous vœux restreints   | 55 pts                           | 30 pts |
| <b>COM, GEO, ZRE, ZRD, DPT, ZRA, ACA<br/>sans exclure de type d'établissement</b> | 130 pts                          | 70 pts |

et/ou

- dans un établissement précédemment classé APV : ancienneté de poste au **31/08/2015**

|   | 1 an   | 2 ans  | 3 ans  | 4 ans  | 5 à 7ans | 8 ans et plus |
|---|--------|--------|--------|--------|----------|---------------|
| ETB ou tous vœux restreints   | 10 pts | 20 pts | 35 pts | 40 pts | 55 pts   | 100 pts       |
| <b>COM, GEO, ZRE, ZRD, DPT, ZRA, ACA<br/>sans exclure de type d'établissement</b> | 20 pts | 40 pts | 65 pts | 80 pts | 130 pts  | 200 pts       |

**La bonification la plus intéressante sera retenue.**

### D – PERSONNEL ENTRANT EN EDUCATION PRIORITAIRE (possibilité de participer au mouvement spécifique)

- un vœu précis établissement REP + ..... 150 pts
- un vœu précis établissement REP ou politique de la Ville ..... 80 pts
- un vœu large tout poste EDUC PRIORITAIRE..... 60 pts

### E AGREGES DEMANDANT UNE AFFECTATION EN LYCEE ..... 90 pts

(vœu ETB, COM, GEO, DPT, ACA ) Compatible avec la bonification rapprochement de conjoint.

### F – SITUATION INDIVIDUELLE

F1 – Stagiaire depuis 2015 n'ayant pas encore utilisé la bonification ou stagiaire en 2017/2018 ayant validé la bonification lors de la phase inter-académique 2018 (sur **un vœu au choix** indiqué avec précision en rouge sur l'accusé de réception et à défaut 1<sup>er</sup> vœu formulé) ..... 50 pts

F2 – Stagiaire, ex-contractuel du second degré, MA, MI-SE, AED (validé à l'inter)..... 100 pts  
(Uniquement sur des vœux ZRD, DPT, ZRA, ACA sans exclure de type d'établissement)

**La bonification doit avoir été prise en compte à l'INTER 2018**

F2 bis - Stagiaires ex. fonctionnaires hors Education nationale ou EN hors enseignement, éducation ou orientation (Vœu DPT correspondant à la dernière affectation ou ACA sans exclure de type d'établissement) ..... 1 000 pts

## F3 - Situation des personnels ayant la reconnaissance de travailleur handicapé (RQTH)

- pour les agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi ..... 100 pts  
(Uniquement sur les vœux GEO, ZRE, ZRD, DPT, ZRA ou ACA sans exclusion de type d'établissement)

**Transmettre la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé AVEC l'accusé de réception « formulaire de confirmation » et au plus tard le 04/05/18, 16h, en cas d'attribution postérieure au 04/04/18 (à envoyer dans ce cas directement auprès de votre DPE)**

- après avis du rectorat (émis en Groupe de travail RQTH), sur tout vœu permettant d'améliorer les conditions de vie de l'agent handicapé (Vœux conseillés sur GEO, ZR et DPT) ..... 1 000 pts

**Dossier à transmettre directement au médecin conseiller technique auprès du Recteur pour le 4 avril**

Attention : CES BONIFICATIONS DE 1000 POINTS ET DE 100 POINTS NE SONT PAS CUMULABLES (SUR UN MEME VŒU)

## F4 – Personnels affectés dans des fonctions de remplacement (TZR)

F4 – 1 TZR souhaitant obtenir une affectation sur poste fixe en établissement ..... 75 pts  
(sur vœu DPT de l'établissement d'affectation ou de rattachement (RAD), sans exclusion de type d'établissement)  
Cumulable avec les bonifications « sortant du dispositif de l'éducation prioritaire » (voir C)

F4 – 2 Personnels affectés dans la même ZR : 20 points par année dans la même zone de remplacement (ZR),  
+ 20 points forfaitaires si au moins 5 ans d'ancienneté sur la même ZR.

F5 - Personnels touchés par une **mesure de carte scolaire** en établissement..... 1 500 points  
ou réintégré **après congé parental avec perte de poste** ..... 1 000 points  
(sur vœu ETB, COM, DPT, ACA sans exclusion de type d'établissement, ZRE, ZRD, ZRA)

F5 bis – Personnels de **retour de CLD**..... 1 000 points  
(sur tous vœux sans exclusion de type d'établissement)

## F6 – Réintégration à titre divers.

Pour les personnels sollicitant leur réintégration après disponibilité, détachement, mise à disposition, PACD, PALD, en période de reconversion pour changement de discipline ..... 1 000 pts  
(sur vœu DPT ou correspondant à la ZR de la dernière affectation ou ACA/ZRA sans exclusion de type d'établissement)

**G SITUATION FAMILIALE OU CIVILE (Appréciée au 31.08.2017 et pour enfant à naître au 31.12.2017)**

## G1 – Rapprochement de conjoint (RC)

- sur vœu DPT, ZRD, ZRA, ACA sans exclusion de type d'établissement ..... 90,2 pts

- sur vœu COM, GEO, ZRE sans exclusion de type d'établissement ..... 30,2 pts

| RECONNAISSANCE DU STATUT DU CONJOINT :  |   |
|---|---|
| CONJOINTS MARIÉS  | <input type="checkbox"/> Photocopie du livret de famille  |
| CONJOINTS PACSES  | <input type="checkbox"/> Justificatif établissant l'engagement dans les liens d'un PACS et/ou extrait d'acte de naissance portant l'identité du partenaire et le lieu d'enregistrement du PACS.   |
| UNION LIBRE AVEC ENFANTS  | <input type="checkbox"/> Acte de naissance reconnu par les deux parents pour les enfants nés avant le 31/12/2017.<br><input type="checkbox"/> Certificat de grossesse et reconnaissance anticipée antérieurs au 31/12/2017 pour les enfants à naître.   |
| L'ACTIVITE PROFESSIONNELLE DU CONJOINT :  |   |
| CONJOINT exerçant une activité professionnelle  | <input type="checkbox"/> Une attestation datée de 2018 de la résidence professionnelle précisant la nature du contrat du conjoint, la date d'embauche et sa durée (ex : CDI, CDD sur la base de bulletins de salaire ou de chèques emploi service, immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers)<br><input type="checkbox"/> Pour les contrats de formation professionnelle, d'ATER, de moniteur ou de doctorant contractuel : la photocopie du contrat précisant la date d'entrée en vigueur de celui-ci et sa durée |
| CONJOINT chef d'entreprise, auto-entrepreneur, commerçant et artisan  | <input type="checkbox"/> Attestation d'immatriculation au registre du commerce ou au répertoire des métiers<br><input type="checkbox"/> Toutes pièces attestant de la réalité de l'activité et de son lieu d'exercice effectif (déclaration récente du chiffre d'affaire, bail commercial, preuves d'achat du matériel nécessaire à l'activité, preuves de commercialisation récente de produits ou prestations...)   |
| Promesse d'embauche   | <input type="checkbox"/> Promesse d'embauche signée et tamponnée pour une prise de poste au plus tard le 01/09/2018<br><input type="checkbox"/> Déclaration sur l'honneur d'engagement à occuper le poste proposée par le futur employeur.  |
| CONJOINT en situation de chômage  | <input type="checkbox"/> Attestation récente d'inscription à Pôle Emploi<br><input type="checkbox"/> Attestation de la dernière activité professionnelle indiquant la nature de l'activité et le lieu d'exercice (compatible avec le lieu d'inscription à Pôle Emploi), La cessation d'activité doit être intervenue après le 31/12/2015  |
| LA RESIDENCE PRIVEE DU CONJOINT (demande de rapprochement portant sur la résidence PRIVEE)  |   |
| <input type="checkbox"/> Attestation professionnelle récente du conjoint<br><input type="checkbox"/> Toute pièce utile justifiant du domicile récente (moins de 3 mois) : facture EDF, quittance de loyer, copie du bail... |   |

G2 – Par enfant à charge de moins de 20 ans au 31/08/2018 (sous condition d’avoir obtenu le **RC**)  
 - sur vœu DPT, ZRD, ZRA , ACA sans exclure de type d’établissement ..... 75 pts  
 - sur vœu COM, GEO , ZRE sans exclure de type d’établissement ..... 25pts  
 Nombre d'enfant(s) à charge de moins de 20 ans au 31/08/2018 : ..... (certificat de grossesse délivré au plus tard le 31/12/2017)

|                        |  |
|------------------------|--|
| <b>ENFANT(S) NE(S)</b> | <input type="checkbox"/> <b>Extrait d’acte de naissance ou copie du livret de famille, parent(s) et enfant(s)</b><br><input type="checkbox"/> <b>Déclaration d’impôts mentionnant le nombre d’enfants à charge</b>                                 |
| <b>ENFANT A NAITRE</b> | <input type="checkbox"/> <b>Les certificats de grossesse, délivrés au plus tard le 31 décembre 2017</b><br><input type="checkbox"/> <b>Pour les agents pacsés ou en union libre attestation de reconnaissance anticipée antérieure au 31/12/17</b> |

G3 - Années de séparation (uniquement sur les vœux DPT, ACA, ZRD et ZRA)

| Année(s) de séparation | CONGE PARENTAL ET/OU DISPONIBILITE POUR SUIVRE CONJOINT |            |            |            |            |            |
|------------------------|---|------------|------------|------------|------------|------------|
|                        |   | 0 année    | 1 année    | 2 années   | 3 années   | 4 années   |
| ACTIVITE               | 0 année   | 0 point    | 30 points  | 60 points  | 90 points  | 100 points |
|                        | 1 année   | 60 points  | 90 points  | 100 points | 120 points | 140 points |
|                        | 2 années  | 100 points | 120 points | 140 points | 160 points | 180 points |
|                        | 3 années  | 140 points | 160 points | 180 points | 180 points | 180 points |
|                        | 4 années  | 180 points |

G4 – Mutation simultanée entre conjoints

Deux stagiaires ou deux titulaires (vœux identiques et formulés dans le même ordre)  
 - vœux DPT – ZRD – ZRA – ACA sans exclure de type d’établissement ..... 80 pts  
 - vœux COM – GEO – ZRE sans exclure de type d’établissement ..... 30 pts

|                          |   |
|--------------------------|---|
| CONJOINTS MARIÉS         | <input type="checkbox"/> <b>Photocopie du livret de famille</b>   |
| CONJOINTS PACSES         | <input type="checkbox"/> <b>Justificatif établissant l’engagement dans les liens d’un PACS et/ou extrait d’acte de naissance portant l’identité du partenaire et le lieu d’enregistrement du PACS.</b>  |
| UNION LIBRE AVEC ENFANTS | <input type="checkbox"/> <b>Acte de naissance de l’enfant reconnu par les deux parents pour les enfants nés avant le 31/12/2017 ou Livret de famille</b><br><input type="checkbox"/> <b>Certificat de grossesse et reconnaissance anticipée antérieurs au 31/12/2017 pour les enfants à naître.</b> |

G5 – Autorité parentale conjointe (APC) (enfant(s) de moins de 20 ans au 31/08/18)  
 - sur vœu DPT, ZRD, ZRA, ACA sans exclure de type d’établissement ..... 90,2 pts  
 + 75 pts par enfants  
 - sur vœu COM, GEO, ZRE sans exclure de type d’établissement ..... 30,2 pts  
 + 25 pts par enfants

|  |
|--|
| <input type="checkbox"/> <b>Décision de justice et/ou justificatifs définissant les modalités d’exercice du droit de visite ou de l’organisation d’hébergement.</b><br><input type="checkbox"/> <b>Toutes pièces officielles attestant de l’autorité parentale conjointe</b><br><input type="checkbox"/> <b>Toutes pièces attestant de l’activité professionnelle de l’autre parent (voir la rubrique « activité professionnelle » du tableau précédent)</b><br><input type="checkbox"/> <b>Copie du livret de famille (parent et enfant) ou extrait d’acte de naissance de l’enfant</b> |
|--|

G6 – Situation de parent isolé (enfant(s) de moins de 18 ans au 01/09/18)  
 - sur vœu DPT, ZRD, ZRA , ACA sans exclure de type d’établissement ..... 90 pts  
 + 75 pts par enfants  
 - sur vœu COM, GEO , ZRE sans exclure de type d’établissement ..... 30 pts  
 + 25 pts par enfants

|  |
|--|
| <input type="checkbox"/> <b>Copie du livret de famille ou extrait d’acte de naissance de l’enfant</b><br><input type="checkbox"/> <b>Toutes pièces officielles attestant de l’autorité parentale unique</b><br><input type="checkbox"/> <b>Toutes pièces attestant que la demande de mutation améliorera les conditions de vie de l’enfant (proximité de la famille, facilité de garde quelle qu’en soit la nature).</b> |
|--|

**Total :**

Dossier syndical à retourner aux : **Elu-e-s Paritaires de la CGT Educ’action Versailles,**  
**La Rotonde 32-34 Avenue des Champs Pierreux 92 000 Nanterre**

(Joindre impérativement la photocopie de l’accusé de réception, signé dans votre établissement, accompagnée de toutes les pièces justificatives donnant droit aux bonifications)

Attention, il est indispensable de consulter **les barèmes retenus** qui seront affichés **le 13 avril** sur Iprof. En cas d’erreurs, contactez très vite nos élu-e-s paritaires  
**par mail eluscgversailles@gmail.com ou au 06 40 16 79 39**